

Section 0. Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOI)

Société Béninoise d'Énergie Électrique

Objet : Sélection d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire du personnel de la SBEE par la technique d'accord-cadre à bons de commandes pour trois (03) ans

BON A LANCER

Référence de l'AAO :

Avis n°350/25/SBEE/DG/DRH/PRMP/SP-PRMP/DCP du 18/12/25

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert International

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) publié sur le portail web des marchés publics le 01 octobre 2025 (version 4).
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer son projet de couverture sanitaire et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord-cadre relatif à la sélection d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire du personnel de la SBEE par la technique d'accord-cadre à bons de commande sur trois (03) ans.
3. La Société Béninoise d'Énergie Électrique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : la couverture sanitaire du personnel et des retraités de la SBEE. Les prestations envisagées sont réparties en lot unique à savoir :

Catégorie d'assurés	Nombre d'assurés principaux	Conjoints potentiels (maximum 1/par assuré)	Enfants potentiels (maximum 6/par assuré)	Total bénéficiaires potentiels
Personnel en service	2 385	2 385	14 310	19 080
Retraités	455	455	-	910
Total	2 840	2 840	14 310	19 990

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

NB : Les entreprises d'assurances étrangères ne sont pas autorisées à participer à cet appel d'offres au regard de l'article 308 du code des assurances annexé au Traité du 10 juillet 1992 instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), qui consacre le principe de territorialité de la souscription des risques.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE à l'adresse info_prmp@sbee.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1) ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/>.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER

- Exigences techniques et expériences :
 - Être une compagnie d'assurance de dommages disposant d'un agrément délivré par le Ministre en charge du secteur des assurances justifiée par l'agrément, le registre de commerce et de crédit mobilier et/ou les statuts ;
 - Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire, ou co-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021, 2020) ou de l'année en cours, au moins deux (02) marchés de couverture sanitaire du personnel d'une structure publique ou privée, de montant égal à un milliard soixante-sept millions deux cent trente-deux mille neuf cent six (1 067 232 906) FCFA chacun, justifiés dans les formes prescrites à l'annexe A-3-1 point 2 ;
 - Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire, ou co-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021, 2020) ou de l'année en cours, au moins une police d'assurance couvrant un effectif de 2000 familles justifiés par une attestation de bonne fin d'exécution assorties de copie de contrats approuvés (page de garde et pages de signature y relatifs) au profit de l'administration publique ou privée ou d'une ONG).
 - Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
 - Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformes aux exigences du point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières

BON A LANCER

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt et un**

mille quatre cent trente-quatre (118 581 434) FCFA justifiée par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin.

- Avoir réaliser un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024), au moins égal à **deux milliards quatre cent cinquante-quatre millions six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre (2 454 635 684) FCFA** justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite au point 1 de l'annexe A-3-2.
- Fournir les états financiers des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) dans la forme prescrite au point 1 l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :
 - Être une compagnie d'assurance de dommages disposant d'un agrément délivré par le Ministre en charge du secteur des assurances justifiée par l'agrément, le registre de commerce et de crédit mobilier et les statuts ;
 - Disposer d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
 - Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes au point 5 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification ;
 - Disposer de moyens matériels pour l'exécution des prestations, conformes aux exigences du point 6 de la sous-section C. critère d'évaluation et de qualification.
- Exigences financières :

BON A LANCER

- Disposer d'avoirs liquide sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt et un mille quatre cent trente-quatre (118 581 434) FCFA** justifiée par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ; **BON A LANCER**
- Les compagnies d'assurance naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant l'objet du marché, précisant également le montant de la franchise applicable soit **deux milliards quatre cent cinquante-quatre millions six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre (2 454 635 684) FCFA**.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. La présente procédure aboutira sur la signature d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de trois (03) ans maximums non renouvelable avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commandes successive sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 19/12/25. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale**

: GMT+1) à partir de 19/12/2025. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj/> ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 14/10/2026 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après salle 219 située au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 14/10/2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **vingt et un millions trois cent quarante-quatre mille six cent cinquante-huit (21 344 658) FCFA.** En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres à condition de justifier du statut de MPME par la production de l'attestation d'identification du

statut de la MPME, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

La Personne Responsable des Marchés Publics

